

Pôle Rive Droite Nord Est

<p align="center">FICHE DE POSTE INFIRMIER UNITE D'ADMISSION POLE R.D.N.E</p>
--

CADRE LEGISLATIF

- Décret n°80-1077 du 30/11/88 modifié portant statut des personnels infirmiers de la fonction publique hospitalière.
- Décret n°2002-194 du 11/02/2002 relatifs aux actes professionnels et à l'exercice de la profession d'infirmier
- Secret professionnel

RATTACHEMENT HIERARCHIQUE

- Directeur d'établissement
- Directeur des services de soins
- Cadre Supérieur de Santé
- Cadre de santé

RATTACHEMENT FONCTIONNEL

- Médecins
- Cadre Supérieur de Santé
- Cadre de Santé
- Infirmiers
- Assistantes sociales
- Psychologues
- Aides-soignants
- ASH
- Secrétaires

I. DEFINITION DU POSTE

1.1 MISSIONS GENERALES

Protéger, maintenir, restaurer et promouvoir la santé, l'autonomie et la réinsertion des personnes atteintes de troubles de santé mentale en collaboration avec l'équipe pluridisciplinaire dans le cadre du rôle propre et du rôle prescrit dans une approche de prise en charge globale.

1.2 ACTIVITES PRINCIPALES

- Elaborer, mettre en œuvre et évaluer des projets de soins personnalisés (référence infirmier quotidien et permanent)
- Elaborer une prise en charge adaptée dans le cadre du rôle propre et du rôle prescrit: évaluation clinique et diagnostic infirmier,
- Accueillir et participer à la prise en charge des familles
- Etre en capacité de gérer les soins de crise et d'urgence (connaissance des procédures)
- Réaliser des transmissions infirmières (écrites et orales)
- Etre garant de l'application du règlement intérieur et des protocoles.
- Elaborer et participer aux synthèses, réunions, groupe de travail...
- Participer à l'encadrement des étudiants
- Etre en veille documentaire

II. EXIGENCE DU POSTE

- Respect du secret professionnel
- Respect de la charte du patient hospitalisé
- Respect de la charte de Bienveillance

2.1 SPECIFICITES DU POSTE

- Poste en vacations de matin/de soir (7h30) et en nuit (10h) selon le cycle de travail
- Continuité du service
- Transmissions inter-équipes
- Planification des absences (remplacements et renforts)

2.2 CAPACITES REQUISES

Le savoir :

- Connaissances du cadre législatif
- Connaissances des règles Ethiques et déontologiques : décret du 16 janvier 1993 du code déontologique infirmier), Droit du patient, Charte du patient hospitalisé, Charte de bienveillance du CH. G MARCHANT.
- Connaissance clinique des pathologies psychiatriques et des traitements.

- Connaissances cliniques en lien avec des problématiques somatiques afférentes au vieillissement de la population
- Connaissance de la démarche qualité et de l'accréditation.
- Connaissance des vigilances et des procédures existantes

Le savoir-être :

- Faire preuve de disponibilité, d'écoute, de tolérance.
- Savoir se positionner auprès des patients en tant que garant du cadre de soins.
- S'inscrire dans une dynamique d'équipe.
- Faire preuve de distance afin d'analyser ses pratiques.
- Faire preuve d'autonomie et de capacité d'adaptation.

Le savoir-faire :

- Etre capable de construire une relation de soins (capacités d'écoute, aptitude relationnelle adaptée aux circonstances)
- Etre capable d'accompagner une personne, un groupe dans le temps
- Etre en mesure de concevoir des projets au sein d'une équipe (capacités d'analyse et de synthèse dans la retranscription des problématiques pour les projets patients)
- Etre capable de travailler en réseau et en partenariat.
- Etre capable de réaliser des transmissions écrites et orales
- Etre capable d'intégrer la référence comme outil de soins
- Etre capable d'organiser et participer à la formation et à l'encadrement des étudiants
- Etre capable d'accompagner l'intégration des nouveaux agents.
- Etre capable d'utiliser l'outil informatique mis à disposition

2.3 FORMATIONS SOUHAITEES

- Conduite d'entretien
- Ecriture dans la pratique soignante
- Dossier informatisé
- Animation d'un groupe de parole et d'activités thérapeutiques médiatisées
- Toute formation contribuant à l'évolution des connaissances et des pratiques professionnelles.